

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 06 mars 2023 de 18h30 à 20h23.

Étaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DÉsirANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno, PERRIN Céline, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : FRAPART Stéphane ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, LABARRE Alexis ayant donné procuration à GUICHON Julie, LINCOLN Anne ayant donné procuration à FRAPART Yves, MAURY Édith ayant donné procuration à DEFORGE Marc et SERVENAY Caroline ayant donné procuration à MEXIQUE Bruno.

Secrétaire de séance : MEXIQUE Béatrice

3 spectateurs

Séance enregistrée avec l'accord de tous les conseillers.

Arrivée de Madame Guichon à 18h37

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 06 février 2023 avec 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions. Toutefois, Monsieur le maire conteste la dernière phrase dans laquelle Madame Guichon remarque le manque de respect envers elle de Monsieur le Maire. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas manqué de respect envers elle et/ou sa profession. Madame Guichon réitère les accusations faites à son égard, lors du précédent conseil municipal, que Monsieur le Maire réfute à nouveau.

Autorisation budgétaire spéciale : dépenses d'investissement à engager avant le vote du BP

Monsieur explique aux élus que la commune a la possibilité d'effectuer des dépenses d'investissement urgentes à hauteur de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2022, déduction faite des RAR et du montant du remboursement des emprunts. (Soit 76 680.75€). La chaudière de la mairie étant hors d'usage, il convient de la remplacer dès que possible. De plus, la livraison de l'enseigne pour l'espace Pierre Huet ayant été plus rapide que prévue, il est nécessaire de pouvoir régulariser cette facture afin d'éviter les pénalités de retard.

Monsieur le Maire propose donc la délibération suivante :

- Article 2135 : Installations générales, agencements, aménagements des constructions remplacement de la chaudière pour un montant de 25 000€ maximum.
- Article 2188 : Autres immobilisations corporelles, achat de l'enseigne pour l'espace Pierre Huet 336€

Monsieur Cartier et Madame Stephan demandent si cette délibération permet de signer un bon de commande car rien n'a été acté concernant le remplacement de la chaudière : remplacement de la chaudière à l'identique ou une pompe à chaleur air-eau. Monsieur le Maire répond qu'une contre-expertise doit avoir lieu la semaine prochaine, que des devis pour remplacement de la chaudière à l'identique ou pour une pompe à chaleur air-eau ont été demandés et seront présentés au conseil ultérieurement. Madame Mexique demande si on connaît la cause de l'incendie. Monsieur le Maire répond que l'expert remet en cause la fabrication de la chaudière installée en 2015.

Monsieur Mexique demande s'il y aura un appel d'offres. Monsieur le Maire répond que non puisque les appels d'offres sont obligatoires à partir de 100 000€ de travaux.

Le remplacement de la chaudière ne se fera qu'après le compte-rendu de l'expert et après décision du conseil.

Décision acceptée à l'unanimité.

Appel à candidature fonction de régisseur

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu les lettres de démissions de Mesdames Désirant et Perrin qui quitteront leur fonction de régisseuse au 31 mars 2023. Monsieur le Maire demande qui souhaiterait reprendre la régie. Madame Stephan précise que le Maire et les adjoints ne peuvent être régisseurs. Monsieur le Maire demande comment la régie fonctionnait avant puisque la régie existait mais qu'il n'y avait pas de régisseurs.

Aucun élu n'est volontaire pour reprendre la régie. Monsieur le Maire indique que tout le monde peut devenir régisseur même des personnes n'habitant pas la commune. Monsieur Mexique demande si les élus pourront choisir parmi les candidatures reçues. Monsieur le Maire indique que c'est uniquement la Trésorerie qui valide, après enquête, de la nomination des régisseurs. Une information sera faite au niveau de la commune dans un premier temps.

Questions diverses

Monsieur Frapart Yves fait un point sur les journées aéronautiques des 14-15 mai prochain. L'association Familles Rurales organisera une brocante, L'Escuriote participera également avec une pêche à la ligne et un marché du terroir est prévu. Une exposition de voitures anciennes est à l'étude. Monsieur Frapart Yves rajoute que cette année, il n'y aura pas la course organisée par Chronos comme l'année précédente. Madame Désirant demande comment se passera le règlement des droits de place sans régisseur. Monsieur le Maire répond que de nouveaux régisseurs seront nommés d'ici le 14 mai. Monsieur le Maire rajoute que 15 exposants sont déjà inscrits.

Monsieur Cartier informe les élus que l'inauguration de la vélo route qui devait avoir lieu durant ce week-end sera repoussée au 10 juin. Monsieur Frapart Yves rappelle qu'une voie de VTT est toujours en projet entre Chalons et Écury. Monsieur Frapart Yves explique à l'ensemble des élus que l'armée doit venir en manœuvre durant 2 à 3 semaines cette année et le sujet de ces manœuvres devrait permettre la réfection des pistes aux frais de l'armée ce qui constituerait une économie non négligeable pour la commune. Toutefois, il faut rester prudents, la manœuvre peut être annulée ou reportée à tout moment par décision ministérielle en cas de crise ou en cas de nécessité de la nation. Monsieur Frapart informe les élus qu'il fera un rappel à l'ordre concernant les vols de drone ainsi qu'en parapente qui sont interdits et que la gendarmerie de l'air sera prévenue. Cela pose un problème de sécurité aérienne. Des verbalisations pourront être établies.

Monsieur Frapart Yves informe les élus que le hangar utilisé par l'ACVV est très vétuste, un projet d'un nouvel hangar est à l'étude en concertation avec les membres de l'association. Il tiendra informé l'ensemble des élus de l'avancement de ce projet. Monsieur le Maire indique que le sous-préfet est favorable pour subventionner ce dossier tout comme la mairie de Chalons.

Monsieur Frapart Yves précise également que les associations offriront un baptême de l'air aux jeunes écuriots le week-end du 17 juin 2023.

Madame Désirant demande où en est le projet de la ferme photovoltaïque. Monsieur le Maire informe les élus que le dossier avance doucement, avec le soutien de la Préfecture. Il rappelle également que le problème de déclassement de l'ancienne piste a énormément perturbé l'avancement du dossier. Une enquête publique est nécessaire avant les débuts des travaux.

Monsieur Mexique regrette que ce retard perturbe les travaux de voirie qui étaient prévu pour 2023. Monsieur le Maire rappelle que depuis le début, le projet de travaux de la 2^{ème} tranche rue de Chalons serait conditionné par rapport à la ferme photovoltaïque. La commune ne peut pas financer ces travaux sans l'apport financier du parc photovoltaïque.

Monsieur Mexique demande des précisions sur le mail reçu le vendredi dernier, à qui est-il destiné ? Monsieur le Maire répond qu'il a répondu au mail que Monsieur Mexique lui a envoyé. Certains élus s'étonnent de cette réponse puisque Monsieur Mexique relayait simplement une information d'un administré. Monsieur Mexique relate que l'administré avait déjà soumis le problème à un autre élu et que celui-ci n'avait pas été relayé l'information. Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure est en cours à l'initiative de cet administré et que par conséquent il ne peut pas répondre sur cette affaire. Monsieur Mexique demande à Monsieur le Maire des explications sur les termes utilisés dans le mail de réponse. Monsieur Mexique explique que le fait de transmettre une information n'est ni de l'ingérence, ni des propos diffamatoires et mensongers et demande à Monsieur le Maire des précisions sur les accusations de malversations à son égard. Monsieur le Maire maintient tout simplement ses propos. Par conséquent Monsieur Mexique précise que comme tout à chacun il a des droits et qu'il va les faire valoir. Monsieur Mexique laisse à la disposition des élus une copie du dossier remis par l'administré afin que ceux-ci prennent connaissance du dossier. Monsieur Mexique s'étonne que des photos montrent les employés aidant les entreprises. Monsieur Mexique regrette que Monsieur le Maire n'ait pas respecté la RGPD et réfute toutes les accusations dont il fait l'objet. Madame Désirant regrette que plus aucun conseil ne se déroule dans la sérénité. Madame Stephan renchérit sur le mail suite à la coupure d'eau, et répète que cela n'était en aucun cas un reproche envers la mairie ou Monsieur Deforge. Monsieur Mexique rajoute que certaines publications sur les réseaux sociaux ne donnent vraiment pas une bonne image de la commune et déclare que Monsieur le Maire lui fait honte et qu'il en a oublié son rôle de proximité. Monsieur Mexique rassure Monsieur le Maire sur le fait qu'ils auront bien l'occasion d'en reparler dans un autre lieu.

Madame Stephan se dit être étonnée d'avoir reçu un appel du peloton motorisé de la gendarmerie concernant l'installation d'un « viking ». Elle ne se souvient pas que ce sujet ait été abordé pendant les réunions de bureau. Monsieur le Maire dit que suite à un mail de la gendarmerie, reçu il y a plusieurs mois, il avait inscrit la commune pour l'installation d'un appareil nommé « viking ». Il s'agit d'un compteur que relève les vitesses des véhicules et qui différencie le type de véhicules. Depuis cette inscription, la mairie n'avait reçu aucune nouvelle. Un mail a été reçu la

veille au soir pour informer la commune qu'elle faisait partie des communes où serait installé l'appareil mais sans autres indications. Madame Mexique relève un manque de communication entre le maire et ses conseillers. Monsieur Mexique note que Monsieur le Maire est trop personnel. Madame Stephan demande où il sera installé. Monsieur le Maire répond qu'il est déjà installé, et ce pendant 7 jours. Un compte-rendu des relevés de vitesse sera transmis à la mairie dans le mois suivant et cela permettra à la commune de faciliter les démarches pour de contrôles de vitesse et/ou l'installation d'un radar.

Monsieur Labarre, représenté par Madame Guichon demande où en est le projet des logements seniors. Monsieur le Maire informe les élus que le projet pour les logements PMR est toujours en cours. Madame Stephan rappelle que des travaux PMR pour la commune découleront de ce projet. Madame Guichon demande comment seront choisis les futurs locataires. La commune devrait être partie intégrante dans l'attribution des logements et que les Écuriots et les habitants de la vallée devraient être favorisés. Madame Stephan relève que les maisons seront accessibles PMR. Un dossier sera présenté aux élus par Nov'Habitat.

Monsieur Mexique demande où en sont les travaux de la maison de Madame Weynant. Le gaz doit être enlevé, des devis pour remplacer la chaudière gaz ont été demandés. Les diagnostics énergétiques doivent être réalisés avant tout début de travaux. De plus, Monsieur le Maire indique qu'en l'état actuel la maison n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, (problème des toilettes, gros travaux de maçonnerie) et que l'électricité a été coupée.

Madame Stephan propose aux élus qui le souhaitent de faire une nouvelle visite de la maison. Madame Guichon souligne que malgré les travaux de réhabilitation et leurs coûts, cela reste une très belle opportunité pour la commune et ses associations.

Madame Stephan a contacté l'ONF concernant les chenilles processionnaires. L'interlocuteur de l'ONF se proposait de fixer un rendez-vous afin de venir constater l'état des nids et pouvoir apporter une aide. A ce jour, Madame Stephan n'a toujours pas de proposition de rendez-vous. Monsieur le Maire a contacté la Fredon qui préconise de couper les branches où sont installés les nids et de les brûler sur place. Une information de prévention sera faite aux Écuriots.

Madame Stephan en profite pour parler de la plantation à venir. Les peupliers étant une essence d'arbre consommatrice en eau, la Coole étant régulièrement à sec, est-ce la bonne essence ? et quoi replanter à la place ? Il s'agira de prendre en compte tous les paramètres lors du choix de la replantation : coût financier, rentabilité, maladies des arbres et chenilles processionnaires.

Madame Stephan demande quand une information sera faite pour la vente du mobilier scolaire. Monsieur le Maire répond qu'une annonce sera faite dès que de nouveaux régisseurs seront nommés. Madame Stephan trouve dommage d'attendre car du mobilier aurait déjà pu être vendu avant le départ des régisseuses.

Madame Désirant demande si la commune peut faire un illiwap pour annoncer la vente de fleurs organisée par l'ADMR les 17 et 18 mars prochains. Un message sera fait la semaine prochaine.

Avant la fin de la réunion du Conseil, Monsieur Mexique souhaite faire un tour de table sur ce que Monsieur le Maire lui reproche dans son mail et avoir le ressenti de tous les élus présents. L'ensemble des élus ni ne comprend ni ne cautionne cet échange, qui pour la majorité des élus n'était pas destiné à Monsieur Mexique puisque celui-ci ne faisait que relater des faits. Monsieur Mexique annonce que suite à ce retour d'opinions, il donnera une suite à cette affaire et que le nom des élus seront communiqués. Monsieur Mexique déclare que ce n'est pas parce qu'on est maire que l'on doit manquer de respect au gens, que le respect est la primeur du Maire. Madame Mexique relève que cela fait sourire Monsieur le Maire. Madame Guichon regrette cette ambiance et se demande comment remplir ses fonctions d'élus dans de telles conditions.

Prochaines réunions

Le lundi 13 mars à 18h00 : réunion préparation budget

Le mercredi 22 mars à 18h30 : réunion citoyenne aérodrome

Le lundi 27 mars à 18h00 : réunion préparation budget

Prochain conseil : date à déterminer suivant la réception du montant des différentes dotations.

Réunion commission animation ouverte aux habitants : date à confirmer